

## Document 1 – Passages pour piétons

### PASSAGE POUR PIÉTONS DE TYPE A:

L'aménagement de type A est conçu pour les artères à une ou à plusieurs voies où le débit de la circulation est moyen ou élevé et où les automobilistes circulent à grande vitesse. Il est constitué de deux poteaux munis de panneaux qui signalent un passage pour piétons. Ces poteaux sont installés de chaque côté de la route et reliés par un câble auquel d'autres panneaux équipés de feux clignotants sont suspendus.

Note importante: Le passage pour piétons de type A a été ajouté au *Code de la route (CR)* avant 2015. Cependant, il n'est plus utilisé à Ottawa depuis le milieu des années 1990, à la demande de conseils régionaux et locaux, et ne fait donc pas partie du programme pilote.

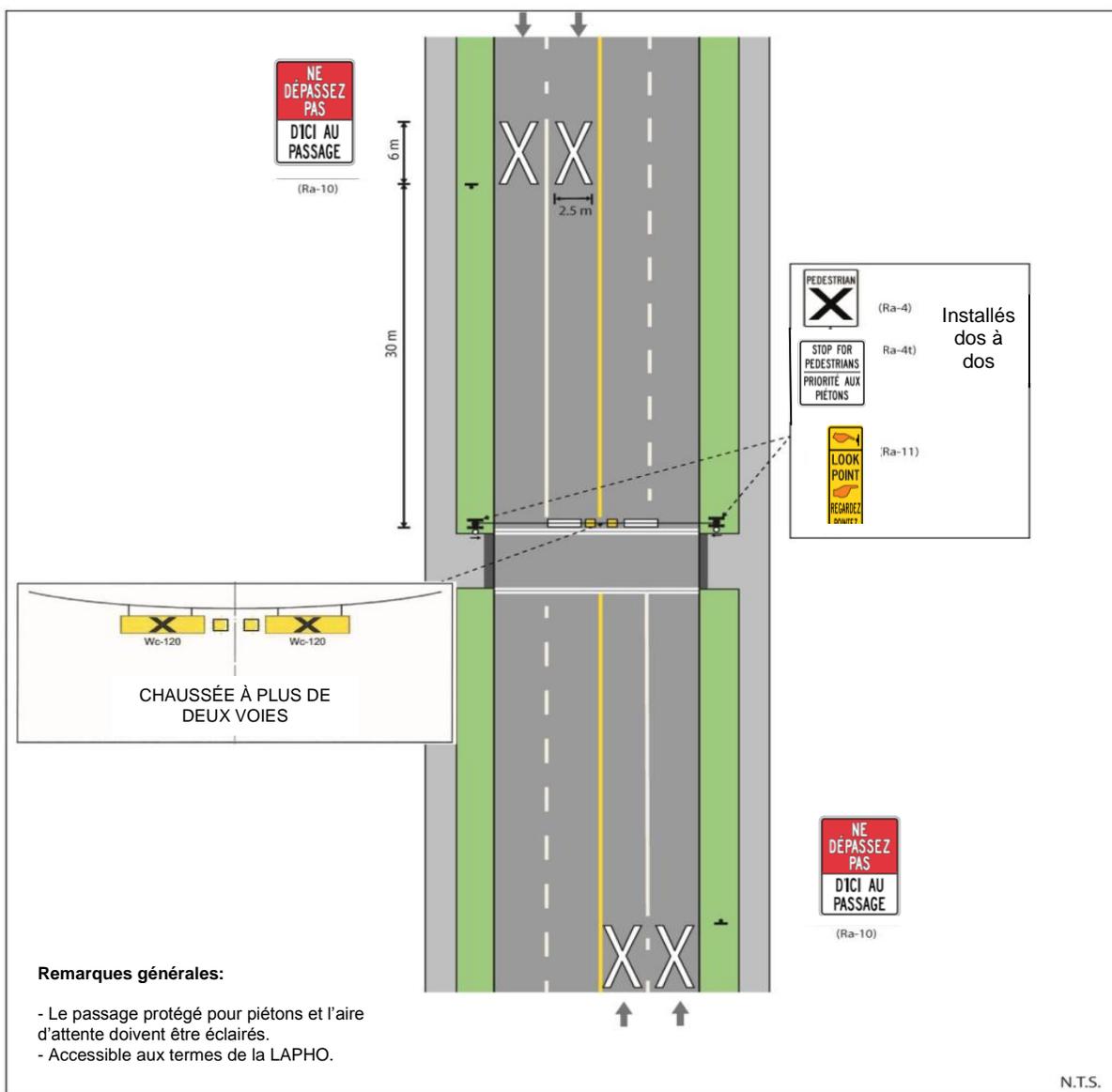


Figure 1 – Passage pour piétons de type A

## PASSAGE POUR PIÉTONS DE TYPE B:

L'aménagement de type B est conçu pour les routes à une ou à plusieurs voies où le débit de la circulation est moyen et où les automobilistes circulent à une vitesse moyenne, par exemple les routes collectrices principales, les artères secondaires et les carrefours giratoires à plusieurs voies où la circulation est dense. Il est constitué de panneaux, dotés de feux à clignotement rapide, installés en bordure de la route. D'autres panneaux sont installés au-dessus de la route.

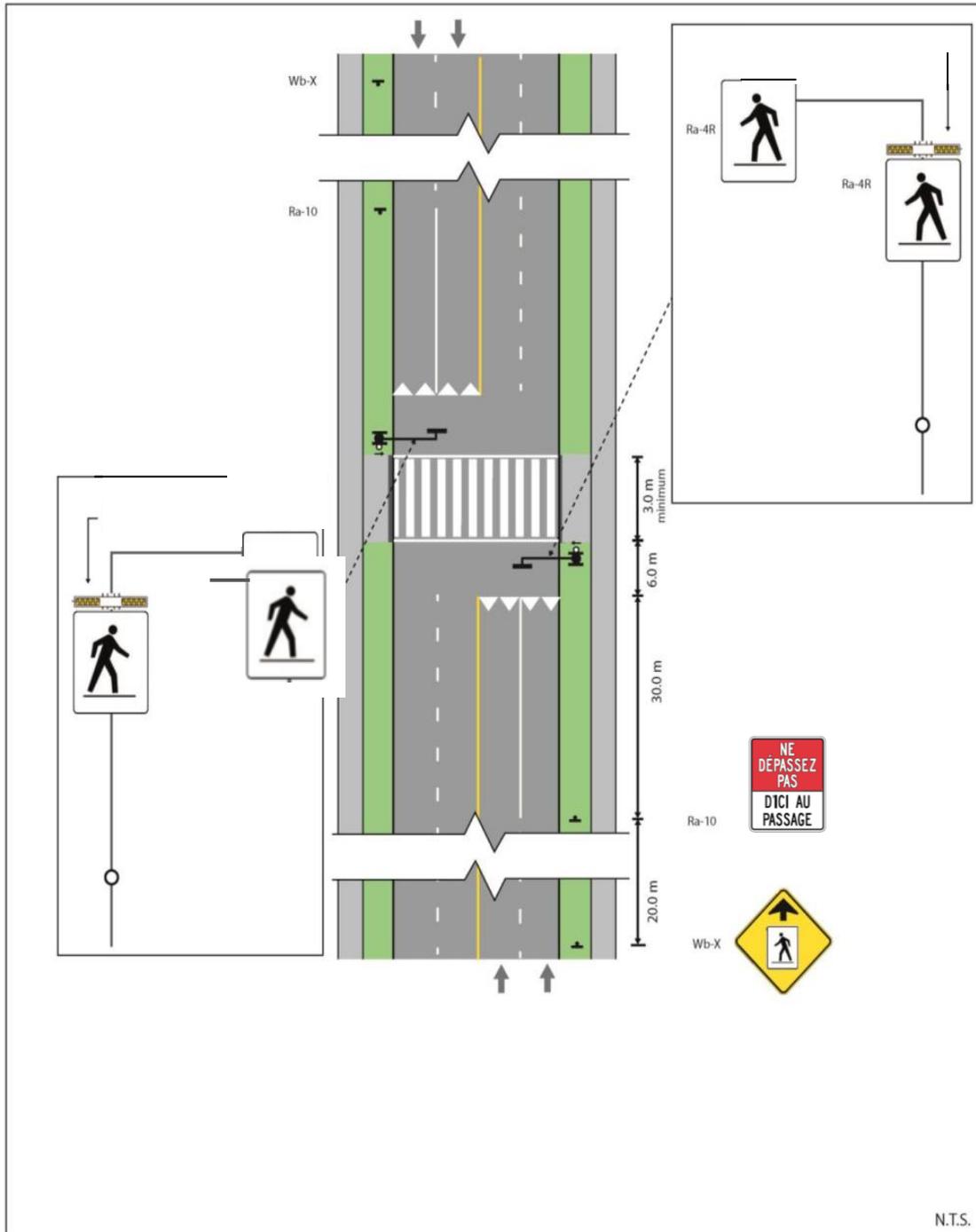


Figure 2 – Passage pour piétons de type B



**Figure 3 – Photo d'un passage pour piétons de type B à l'intersection du chemin Blair et de la rue Appleford**

## PASSAGE POUR PIÉTONS DE TYPE C:

L'aménagement de type C est conçu pour les routes à une voie où le débit de la circulation est moyen et où les automobilistes circulent à une vitesse moyenne, comme les routes collectrices principales et les carrefours giratoires à plusieurs voies où la circulation est faible. Il est constitué de panneaux, surmontés de feux à clignotement rapide, installés en bordure de la route.

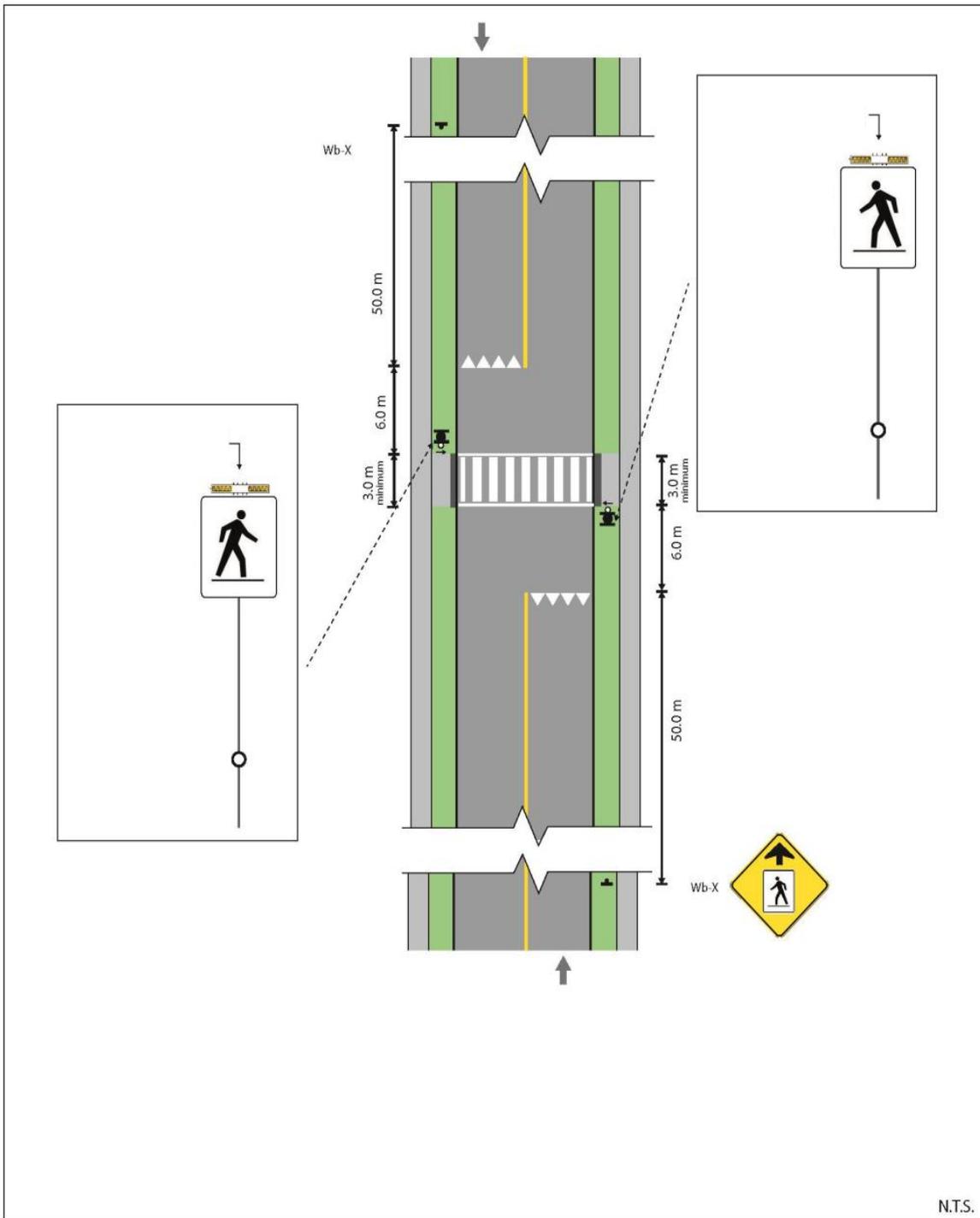


Figure 4 – Passage pour piétons de type C



**Figure 5 – Photo d'un passage pour piétons de type C sur le chemin Carp, dans le village de Carp**



**Figure 6 – Photo d'un passage pour piétons de type C à l'intersection de la promenade Aquaview et du sentier Trillium**

## PASSAGE POUR PIÉTONS DE TYPE D:

L'aménagement de type D est conçu pour les routes à une seule voie où le débit de la circulation est moyen ou faible et où les automobilistes circulent lentement, comme les routes collectrices, les carrefours giratoires à une voie et les voies de virage à droite. Ce type de passage peut être mis en place aux passages pour élèves où un brigadier scolaire est présent. Il est constitué de panneaux installés en bordure de la route, sans feux à clignotement rapide.

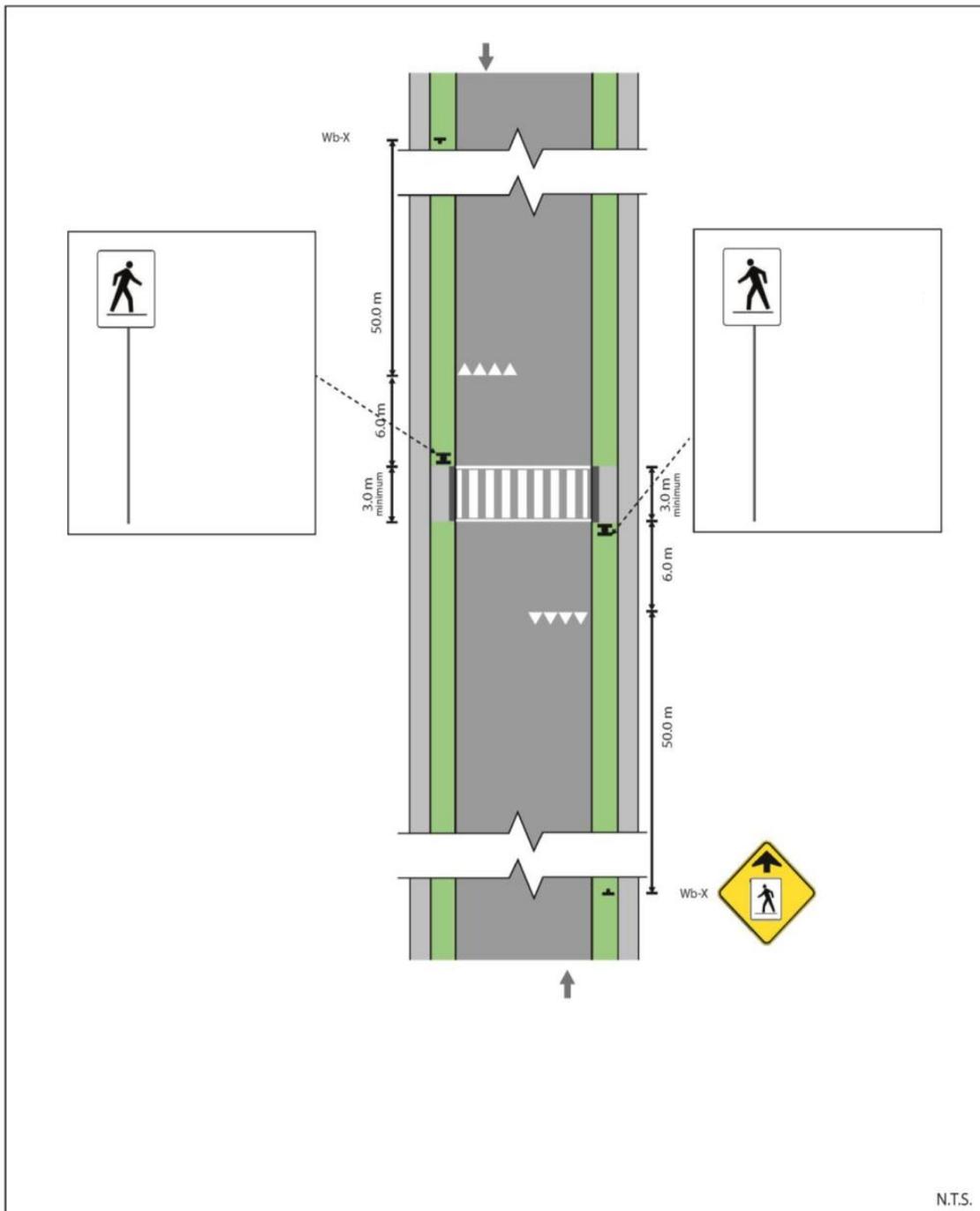


Figure 7 – Passage pour piétons de type D

### PASSAGE POUR PIÉTONS DE TYPE D – CARREFOUR GIRATOIRE:

L'aménagement du passage pour piétons est semblable à ceux de type B et C qu'on utilise dans les carrefours giratoires à plusieurs voies. Il est cependant constitué de panneaux installés en bordure de la route, sans feux à clignotement rapide.

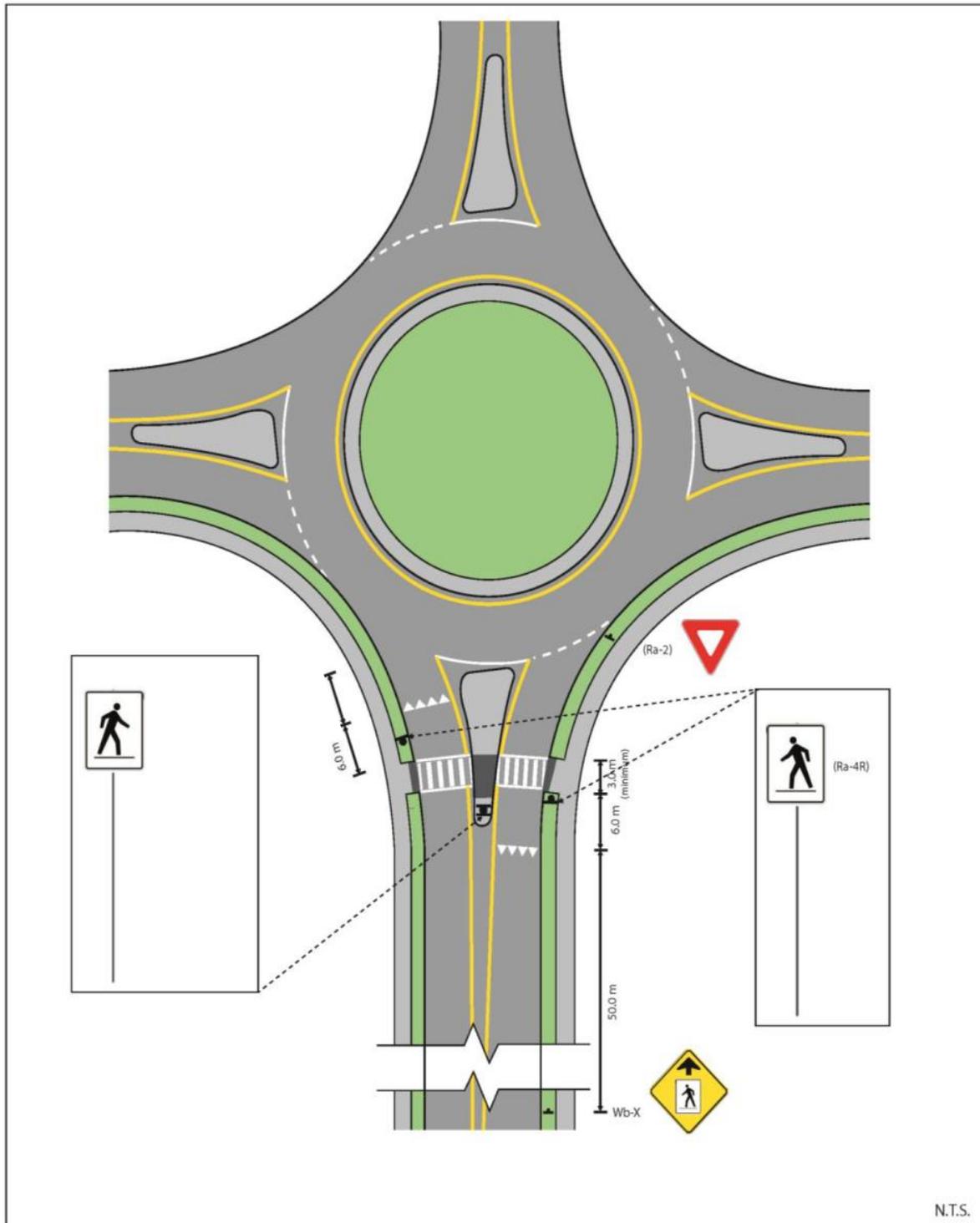


Figure 8 – Passage pour piétons de type D (carrefour giratoire)



**Figure 9 – Photo d’un passage pour piétons de type D sur The Parkway, à Kanata**